



CONSEIL GENERAL DE ROMAINMOTIER-ENVY

Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 9 décembre 2008

Le Président ouvre la séance et excuse les personnes suivantes : Mmes et MM. Jacques-Henri Bichsel, Michel Blanc, André Blum, Anne Blum, Isabelle Erné, Magalie Gafner, Magali Groux, Sophie Lugon, Martine Pugin, Manuel Siggen.

Il salue les personnes présentes, et tout particulièrement Mme Muriel Bovet, boursière communale.

Ordre du jour

L'ordre du jour proposé, augmenté du point 7 ci-dessous, est accepté avec une belle unanimité par le conseil :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre
2. Assermentations éventuelles
3. Budget de fonctionnement de l'exercice 2009 et plan des investissements
4. "La Bretenause" – Travaux pour la création d'un chemin public pour piétons
5. Propositions individuelles
6. Divers
7. Collation pour conclure l'année en beauté

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre

Point 7, Divers : précision quant au terrain Paltani : il peut être reconverti en parking. Sans autre remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité par le conseil.

2. Assermentations éventuelles

Aucune.

3. Budget de fonctionnement de l'exercice 2009 et plan des investissements

Le préavis municipal n° 2008-08 est lu par le syndic Pascal Lugon.

Le rapport de la commission des finances est lu par le rapporteur Christian De Trey.

La discussion est ouverte. Mme Marlène Rèzenne demande si la Municipalité a obtenu des services cantonaux les éclaircissements demandés concernant la péréquation financière. Le syndic explique que la péréquation est extrêmement subtile et bourrée de variables complexes. Les modifications apparues dans d'autres communes influencent chacune d'entre elles. Le débat est permanent entre les associations de communes d'une part et l'Etat de Vaud pour tenter de simplifier l'exercice. La facture sociale, l'entretien des portions de routes cantonales en charge des communes, ainsi que la péréquation fédérale a également une influence indirecte sur les communes.

Mme Rezènne demande également si le montant de Fr. 55.- par habitant pour financer le réseau LAJE inclut les enfants. M. Yves Mouquin, chargé du dossier pour la Municipalité confirme ce point.

A ce propos, à la demande de M. Michel Gaudard, M. Mouquin précise que l'accueil de jour pour la petite enfance repose toujours sur le même système, soit les mamans de jours (rebaptisées accueillantes en milieu familial, AMF), ainsi que les garderies. Dans la région, c'est principalement la garderie-nursery Plein Soleil à Orbe qui assure cette tâche. Celle-ci travaille actuellement à un projet d'agrandissement de 66 places; des projets de développement sont également en cours à Chavornay et Vallorbe.

M. Mouquin profite de préciser que la demande de création de structures para-scolaires (repas de midi et après 16h) va sans doute apparaître prochainement. C'est une tendance politique et sociale prévisible, mais complexe à mettre en place. Il précise également à la demande de Mme Monique Reymond que les transports auprès des lieux d'accueil de jour est et demeure à la charge des parents.

Concernant le poste du budget relatif à l'embellissement du village, Mme Rösli Gaudard demande si quelque chose est prévu pour améliorer les deux sites des parkings à l'entrée de Romainmôtier et en face de la Poste. M. Mouquin précise que le budget 2007 de ce poste n'a pas été entièrement utilisé.

MM. Mouquin et Lugon précisent à ce sujet qu'il est difficile de faire avancer les projets prévus, en raison des coûts élevés de certains sujets, mais aussi en raison des difficultés à recevoir, ne serait-ce que les devis, des artisans sollicités.

Mme Isabelle Benza demande quels travaux sont prévus pour la place des Marronniers. M. Michel Chabloz explique qu'il faut remettre en état le niveau du terrain, en faisant soigneusement attention au sous-sol (structures moyenâgeuses).

M. Gilbert Reymond signale que le Pont de la Diaz a besoin d'être refait. M. Chabloz confirme que le matériel est prêt, mais c'est la PCi qui est chargée de cette tâche et elle n'a pas encore pu inclure celle-ci dans son planning.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le conseil adopte à l'unanimité, moins une et quatre abstentions, le budget de fonctionnement et le plan des investissements pour 2009.

4. "La Bretenause" – Travaux pour la création d'un chemin public pour piétons

Le préavis n° 2008-10 est lu par le Municipal chargé du dossier, Yves Mouquin.

Le rapport de la commission des finances est lu par son rapporteur, Christian De Trey.

La discussion est ouverte.

Mme Francine Gass demande quel type de lampadaire a finalement été adopté. M. Lugon informe que ce point est encore à l'étude, mais que la Municipalité recherche des lampes s'allumant au passage, l'éclairage permanent étant jugé dispendieux. L'éclairage est prévu sur toute la longueur du chemin.

M. De Trey déplore les délais épouvantables de cette procédure, et juge celle-ci véritablement kafkaïenne. M. Lugon informe que la Municipalité a relancé plusieurs fois les services cantonaux compétents; il précise également que l'exécutif communal gère plusieurs dossiers de front et qu'il n'est pas toujours facile d'assurer le suivi de tous ceux-ci en même temps. Il confirme que la procédure d'expropriation est extrêmement pointilleuse, afin d'éviter des erreurs ou omissions débouchant à leur tour sur d'autres procédures longues et compliquées.

Mme Gass demande s'il est possible de donner un délai de démarrage des travaux. La Municipalité répond que la mise à l'enquête devrait probablement démarrer au début de 2009 et qu'on peut espérer le début des travaux dans les mois qui suivront.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le conseil approuve à l'unanimité le projet des travaux pour la création d'un chemin public pour piétons à la Bretenause.

5. Propositions individuelles

Le Président n'en ayant pas reçu, il clôt aussitôt le sujet.

6. Divers

Mme Hélène Perreaud se demande où ont disparu les quelques toiles représentant le bourg de Romainmôtier qui figurent en général aux murs de la salle du Conseil. M. Lugon informe qu'elles sont actuellement en cours de digitalisation en vue de produire des cartes postales. Elles seront rapidement remise à leur place.

M. Bernard Chezeaux estime que les panneaux provisoires supportant indiquant le 30 à l'heure aux entrées du bourg devraient disparaître au profit de quelque chose de plus seyant. Le syndic regrette également leur manque d'élégance; cependant, dans l'attente d'objets plus jolis, nous devons les laisser, la limitation étant devenue officielle. Mme Rézenne suggère qu'on les décore pour Noël.

En réponse à Mme Benza concernant les éventuelles disponibilités de jardins au bourg, le syndic informe que celui de la boulangerie sera prochainement transformé en terrasse. M. Fabrice De Icco rappelle que les pouvoirs publics ne peuvent guère intervenir en matière d'utilisation des terrains privés, tels les jardins.

Mme Rézenne fait savoir que le bas de la rue du Pont couvert est actuellement une vraie patinoire et demande s'il est possible de faire quelque chose pour éviter que les gens se fiche par terre. La Municipalité enregistre la demande.

Mme Gaudard pose la question des alternatives au sel, comme les copeaux, le sable ou le gravier.

M. Chabloz lui répond que ces éléments vont ensuite se mettre dans les grilles ou dans

les conduits d'écoulement des eaux et risquent de les boucher, ce qui crée d'autres problèmes.

La Municipalité informe :

- cette année, les sapins seront distribués le samedi 13 décembre;
- le traditionnel Noël de l'abbatiale aura lieu le lundi 22 décembre.

7. Collation

Celle-ci est organisée à l'Atelier.

Le Président exprime ses remerciements et ses vœux les meilleurs à la Municipalité, la boursière, la secrétaire, les employé-e-s communaux, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui s'impliquent pour la commune. Il clôt la séance à 21h25.

Le Président

Le secrétaire